

## Edito



**« Nous avons une responsabilité et une ambition : être une majorité alternative à ce qu'il reste de la gauche. »**

Les divisions du Parti Socialiste ont contraint le Premier ministre à engager la responsabilité du gouvernement en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Les Français savent dorénavant que les membres de cette majorité préfèrent débattre de l'avenir de la gauche entre eux plutôt que de celui de la France avec nous.

Contrairement à ce que François Hollande proclame avec un air toujours satisfait, la France ne va pas mieux. Elle est à l'arrêt car François Hollande n'a pas pris les décisions courageuses pour réduire les dépenses publiques qui continuent d'augmenter et la dette, dont le poids est désormais écrasant. Elle est à l'arrêt car avec 85,5 milliards d'euros de prélèvements obligatoires, cette majorité a asphyxié la France d'impôts et bloqué l'ensemble des moteurs de l'économie en s'attaquant à des secteurs vitaux pour l'emploi. Elle est à l'arrêt car François Hollande a fragilisé durablement la confiance des entreprises et des ménages, en enterrant la promesse de pause fiscale et en échouant à inverser la courbe du chômage.

Nous regrettons que l'examen de ce projet de loi, dont l'ambition initiale était inédite depuis le début de la législature, soit devenu un véritable fiasco. Le groupe UDI était pourtant prêt à prendre ses responsabilités en s'engageant sans réserve dans ce débat, comme nous l'avons toujours fait lorsque l'intérêt supérieur de la Nation était en jeu.

Nous avons une responsabilité et une ambition : être une majorité alternative à ce qu'il reste de la gauche.

Nous défendons une France qui retrouve son autorité et dont la voix porte à nouveau en Europe. Nous défendons une Europe différente de celle de la majorité : une Europe qui ne plie pas devant les Etats-Unis lorsqu'il s'agit de négocier un traité dont les conséquences sur notre mode de vie seraient désastreuses, une Europe qui ne marchand pas avec la Turquie lorsqu'il s'agit de ses valeurs et de la vie de milliers de femmes et d'hommes qui fuient la guerre.

Nous défendons une vraie méthode de gouvernance, pour faire en sorte de sortir de l'impuissance qui caractérise l'action publique depuis tant d'années et qui est devenue insupportable. Nous appelons de nos vœux une coalition des progressistes qui sera capable de porter des réformes qui rassemblent au-delà des considérations partisans, des réformes qui constitueront des mutations irréversibles s'inscrivant dans la durée, à l'image du plan de rénovation urbaine ou du Grenelle de l'environnement, portés par Jean-Louis Borloo.

Enfin, nous portons cette ambition en proposant une alternative à ce projet de loi qui, à force de renoncements, est devenu nocif pour l'emploi. Nos propositions sont claires : sortir du carcan des 35 heures, baisser massivement les charges et l'impôt sur les sociétés, moduler les seuils sociaux, instaurer un contrat unique de travail, calquer les horaires sur ceux de leurs tuteurs, plafonner les indemnités prud'homales en cas de licenciement.

Le Premier ministre ne dispose pas aujourd'hui des moyens nécessaires pour conduire cette politique, et permettre ainsi de renouer avec l'emploi et la croissance. Aussi, le groupe UDI a voté le jeudi 12 mai dernier la censure du Gouvernement.

**Philippe VIGIER, Président du Groupe UDI à l'Assemblée nationale**

## Questions au Gouvernement

« Le 16 avril dernier, la France s'est déshonorée en votant pour une résolution qui nie le lien historique entre le peuple juif et ses sites les plus sacrés à Jérusalem. En effet l'UNESCO a décidé de baptiser le Mur des Lamentations *Âl-Buraq*, en référence à Mahomet, et fait du Mont du Temple, lieu le plus sacré du judaïsme depuis quatre mille ans, un site exclusivement musulman ! Comment la patrie des droits de l'homme peut-elle se fourvoyer dans une entreprise négationniste dont le seul objet est de délégitimer Israël. À la fois juge et partie, notre pays est discrédité et isolé. Mr. le Premier ministre, j'ai écrit au Président de la République : comment comptez-vous réparer ces dégâts ? **Meyer HABIB (Français établis hors de France), 11 mai.**

Mr. le Premier ministre, la France est une nouvelle fois prise en otage par votre majorité. Alors qu'elle devait débattre de l'emploi, première préoccupation des Français, l'Assemblée nationale est devenue, une fois de plus, la vitrine des divisions de la gauche. Ce spectacle affligeant vous contraint à utiliser le fameux article 49.3, dont F. Hollande qualifiait l'usage de « déni de démocratie et de brutalité. » Quand l'immobilisme devient le seul horizon, l'impuissance la seule méthode et le renoncement, la seule issue, pourquoi rester ? **Philippe VIGIER (Eure-et-Loir), 10 mai.**

En 35 ans, le taux de chômage des 15-24 ans a été multiplié par deux, pour atteindre 24 % à la fin de l'année 2015. Ce dont a besoin l'apprentissage en France, ce n'est pas de saupoudrage, de rustines ou de mesures symboliques. Ce dont il a besoin, c'est d'une grande réforme de fond, pour que nos entrepreneurs retrouvent confiance en ce dispositif et que nos jeunes le plébiscitent de nouveau. Mme la ministre, quand allez-vous donc enclencher un véritable « Grenelle de l'apprentissage et de la formation professionnelle des jeunes » dans notre pays ? **Stéphane DEMILLY (Somme), 10 mai.**

## Le projet de loi Travail

Mardi 10 mai, le Gouvernement a engagé, au titre de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, sa responsabilité sur **le projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections aux entreprises et aux actifs-ve-s**, dit « projet de loi travail ». Le Gouvernement a retenu 469 des 5.000 amendements déposés sur le texte. Les Groupes Les Républicains et UDI ont alors déposé une motion de censure, celle-ci n'ayant pas recueilli les voix de la majorité absolue des membres de l'Assemblée nationale, le projet de loi a donc été adopté. En voici les principales dispositions :

- ★ **Élargissement des motifs du licenciement économique** mais maintien du périmètre actuel d'appréciation des difficultés économiques
- ★ **Primauté de l'accord d'entreprise sur les accords de branche en matière d'aménagement du temps de travail**
- ★ Mise en place du **Compte Personnel d'Activité** et **augmentation des heures de formation pour les salariés non-diplômés**
- ★ **Transcription de l'accord conclu entre les trois organisations patronales sur la représentativité** (Medef, CGPME et UPA)
- ★ **Prolongement des bourses pendant 4 mois après la fin des études** afin d'accompagner la recherche d'emploi
- ★ **Extension du périmètre du mandatement syndical**
- ★ Généralisation de l'**accord majoritaire** et instauration du **référendum d'entreprise** en cas de blocage
- ★ Restructuration des **branches professionnelles**
- ★ Augmentation de 20 % des **heures accordées aux délégués syndicaux**
- ★ Généralisation de la **Garantie Jeunes**
- ★ Négociation d'un **droit à la déconnexion** dès 2017
- ★ Création de **nouveaux droits pour les travailleurs des plateformes collaboratives**
- ★ Réforme de la **médecine du travail**
- ★ Lutte contre le **détachement illégal**

### Vu du Groupe UDI...

Des dires des acteurs, ce texte ne créera pas d'emplois, n'encouragera aucunement les entreprises à embaucher et complexifiera encore plus le Code du travail. Par la voix d'Arnaud RICHARD, Le groupe UDI a donc appelé le Gouvernement à prendre ses responsabilités afin que la réforme du droit du travail soit utile dans la lutte contre le chômage. Nous lui avons proposé tout simplement de faire cesser la situation, d'abandonner ce projet de loi Travail **et de construire sur des bases partagées un nouveau projet en faveur de l'emploi, de la compétitivité et des salariés.** Ce projet, simple, était axé autour de **7 mesures permettant de renouer avec la confiance, et donc la croissance, tout en sécurisant les parcours des salariés :**

- ★ **Moduler les seuils sociaux de 11 et 50 salariés** qui constituent des freins à l'embauche et empêchent le développement des TPE et PME ;
- ★ **Dépasser le carcan idéologique des 35 heures** en allongeant progressivement la durée du temps de travail à 39 heures ;
- ★ **Revenir sur les avantages liés aux heures supplémentaires**, leur suppression a frappé de plein fouet le pouvoir d'achat de 9.5 millions de salariés ;
- ★ **Plafonner les indemnités prud'homales** en cas de licenciement ;
- ★ **Caler les horaires des apprentis** sur ceux de leur tuteur ;
- ★ Permettre aux entreprises d'inscrire le **principe de neutralité religieuse** dans leur règlement intérieur ;
- ★ **Empêcher la sur-taxation des contrats à durée déterminée.**

### COP 21 : ratification de l'Accord de Paris

**Ce projet de loi a pour objectif d'autoriser la ratification de l'Accord de Paris**, adopté le 12 décembre 2015 à l'issue des négociations entre les différents Etats Parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'accord vise à **limiter l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action pour la limiter à 1,5°C.** Cette volonté est traduite à travers l'objectif d'atteindre une neutralité des émissions dans la deuxième moitié du siècle et l'obligation qu'a chaque pays de proposer tous les cinq ans une contribution nationale regroupant ses engagements dans la lutte contre le changement climatique. L'accord ouvre la voie à un renforcement progressif des engagements d'atténuation et d'adaptation de tous les pays sur une base quinquennale, notamment à travers un bilan mondial, une révision à la hausse des contributions, un cadre de transparence renforcé et des mécanismes de coopération en matière de financements, de transferts de technologies et de renforcement des capacités.

### Vu du Groupe UDI...

- ★ Par la voix de Bertrand PANCHER, le 17 mai dernier, les députés du Groupe UDI ont, bien évidemment, soutenu ce projet de loi car il est l'aboutissement de l'Accord trouvé à Paris lors de la COP 21. La France, en tant que pays hôte, a une responsabilité morale : celle de montrer la voie aux autres pays vers une transition écologique ambitieuse et puissante.
- ★ Néanmoins, nous continuerons à alerter sur l'urgence de mettre en place des mesures plus concrètes mais surtout d'aider les pays en développement ou sous-développés à réussir leur transition : cela peut notamment se faire par le biais d'initiatives fortes, à l'image du plan « Electricité et Lumière pour tous » porté par Jean-Louis BORLOO.
- ★ L'Accord de Paris ne doit donc pas se cantonner à une fonction de symbole : il doit être le socle de politiques ambitieuses à travers le monde. En outre, nous avons regretté l'absence de caractère contraignant

# En séance...

## Le projet de loi prorogeant l'état d'urgence.

Après la loi du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions (prorogation de trois mois à compter du 26 novembre 2015) puis la loi du 19 février 2016 prorogeant l'application de la loi du 3 avril 1955 (prolongation d'une durée de trois mois à compter du 26 février 2016), le projet de loi vise à proroger l'état d'urgence pour une durée de deux mois, à compter du 26 mai 2016.

### Vu du Groupe UDI...

- ★ Le Groupe UDI a soutenu les deux précédents projets de loi visant à proroger l'état d'urgence ; par la voix de Michel ZUMKELLER, il a soutenu également celui-là considérant qu'il existe toujours **un risque imminent d'atteinte grave à l'ordre public qui justifie le recours à la prorogation de l'état d'urgence.** L'Etat n'a, par ailleurs, pas encore les moyens d'action nécessaires pour lutter contre le terrorisme en respectant le droit commun.
- ★ Trois événements récents nous démontrent, en effet, que le risque d'attentat est à un niveau élevé : **les attentats de Bruxelles ; ceux qui ont été perpétrés en Afrique sahélienne ; et les opérations menées à Argenteuil où les services de l'Etat ont déjoué une tentative d'attaque terroriste sur le point d'être menée.**
- ★ De plus, **les événements de l'« Euro 2016 » et du Tour de France** vont réunir un nombre important de visiteurs et engendrer de grands rassemblements sur le territoire français, cibles privilégiées des terroristes, d'autant que d'après les déclarations faites à la presse belge par le parquet fédéral belge, l'un des auteurs a parlé de projets d'attentats en France lors de l'Euro.
- ★ Les conditions sont donc aujourd'hui réunies pour proroger l'état d'urgence de deux mois. **Le Groupe UDI votera en faveur du présent projet de loi** dont on soulignera qu'il n'autorise plus les perquisitions administratives de nuit. Nous espérons, toutefois, que l'adoption du projet de loi relatif à la lutte contre le crime organisé et le terrorisme s'accompagnera effectivement de la sortie de l'état d'urgence. **Il serait malvenu de demeurer trop longtemps en dehors du cadre du droit commun par crainte de l'éventualité d'un attentat commis au lendemain de la levée de l'état d'urgence.**

## Actus...

### Les Députés UDI demandent un débat à l'Assemblée nationale sur l'accord UE-Turquie dans une lettre au Premier Ministre

Le mercredi 18 mai, les Députés du Groupe UDI ont écrit à Manuel Valls, afin de demander un débat avec vote, "urgemment" à l'Assemblée nationale, sur l'accord UE-Turquie concernant les migrants. Voici ci-dessous le courrier adressé au Premier Ministre :

*Monsieur le Premier Ministre,*

**L'abominable marchandage entre l'Union européenne et la Turquie, qui prévoit l'expulsion des nouveaux migrants en situation irrégulière arrivés en Grèce vers la Turquie, montre chaque jour un peu plus ses limites et et les conséquences dramatiques qu'il entraîne.**

*Alors que le Président de la République qualifiait hier matin sur Europe 1 l'accord entre l'Union européenne et la Turquie de « juste », des drames humains se jouent aux portes de l'Europe : l'organisation Human Rights Watch fait ainsi état de cinq réfugiés tués par les autorités turques tandis qu'Amnesty International rapporte que la Turquie aurait commencé à forcer de nombreux réfugiés syriens à retourner en zone de guerre.*

**Pour le groupe UDI, la déclaration du 18 mars 2016 entre l'Union européenne et la Turquie est inacceptable. Elle constitue en effet une triple faute : une faute pour une Europe qui sous-traite sa sécurité et renonce au droit d'asile en refoulant les migrants, une faute pour une Europe qui marchand la relance du processus d'adhésion en échange d'un rempart à des hommes et des femmes qui fuient la guerre et une faute pour la France dont la voix ne porte plus et le dont le silence est coupable.**

**Nous refusons d'abdiquer notre souveraineté et de laisser la maîtrise de nos frontières extérieures, c'est-à-dire de notre sécurité, à un pays qui entretient des relations si ambiguës avec notre ennemi, l'Etat islamique. A cet égard, et pour remédier à une telle situation, il devient urgent de créer un corps européen de gardes-frontières qui, mis en commun, serait un gage d'efficacité et de solidarité entre les pays de l'Union européenne.**

**Nous considérons que cet accord entre Européens et Turcs est d'autant plus inacceptable que le pouvoir turc ne cesse de porter atteintes aux valeurs démocratiques qui unissent les Européens. Faut-il rappeler que Recep Tayyip Erdogan piétine la liberté de la presse, bafoue les droits de l'homme, et qu'il entend renforcer ses pouvoirs personnels en faisant adopter un régime présidentiel ? Faut-il souligner qu'il veut doter son régime d'une constitution religieuse et lever l'immunité des parlementaires pro-Kurdes ?**

*Il est par conséquent totalement inadmissible que l'Union européenne poursuive le processus de négociations avec la Turquie en vue de son éventuelle adhésion.*

**Les implications de la déclaration du 18 mars 2016, que nous ne pouvons encore mesurer pleinement, pourraient être terribles : pour l'Union européenne, pour la France, et des milliers de réfugiés. C'est pourquoi le Parlement français doit pouvoir en débattre.**

*Lors des questions d'actualité, nous vous avons interrogé à de nombreuses reprises sur le silence de la France, sans jamais obtenir de vraies réponses. Aussi, le groupe UDI vous demande solennellement, en application de l'article 50-1 de la Constitution, que soit inscrit urgemment, à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale une déclaration du Gouvernement sur l'accord du 18 mars 2016 entre l'Union européenne et la Turquie, cette déclaration donnant lieu à débat et vote.*

*Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.*

**Philippe VIGIER, Président du Groupe UDI, Thierry BENOIT, Charles de COURSON, Laurent DEGALLAIX, Stéphane DEMILLY, Yannick FAVENNEC, Philippe FOLLIOU, Francis HILLMEYER, Jean-Christophe LAGARDE, Maurice LEROY, Hervé MORIN, Bertrand PANCHER, Michel PIRON, Franck REYNIER, Arnaud RICHARD, François ROCHEBLOINE, Rudy SALLES, André SANTINI, François SAUVADET, Jonas TAHUAITU, Francis VERCAMER, François-Xavier VILLAIN, Patrick WEITEN et Michel ZUMKELLER**

## Dans la presse...

**Interview de François Hollande :** Selon Philippe VIGIER: "François Hollande n'est même plus président de la République. Il est candidat matin, midi et soir, des grands médias aux visites d'entreprise, lui qui critiquait Nicolas Sarkozy parce que celui-ci allait régulièrement parler du bilan gouvernemental sur le terrain (...) Il fait du tir à vue *Au secours, la droite revient*. Son interview était incroyable de culot, il a l'outrecuidance, parce que tout est bon dans le jambon, au moment où la campagne démarre, de dire tout et n'importe quoi, par exemple, sur les impôts, il prend les Français pour des idiots ». **AFP, 17 mai 2016**

**Pour une Europe à deux vitesses :** En ce 66<sup>ème</sup> anniversaire du discours fondateur de Robert Schumann, l'Europe est à l'arrêt, a dénoncé **Philippe VIGIER**. « Les récentes crises sécuritaires et migratoires sont venues amplifier des maux plus profonds et plus anciens : l'absence de véritable projet politique, le manque d'ambition économique, les carences démocratiques et une identité insuffisamment assumée. Pour que ces crises que nous connaissons ne signifient pas l'arrêt de mort de l'Europe, deux décisions doivent être prises sans délai. Il faut tout d'abord doter l'Union européenne d'un véritable leadership clairement identifié et désigné de manière démocratique : une majorité, un président, un gouvernement de l'Europe doivent être choisis par les citoyens et les citoyennes européens. Il faut également faire le pari du fédéralisme, avec des transferts complets de souveraineté. Nous devons accepter de faire ce saut fédéral avec les pays qui y sont prêts. **Communiqué, 9 mai 2016.**

**François Hollande :** "Ca fait un an qu'il est déjà en campagne, qu'il ne gouverne plus la France (...) dénonce **Jean-Christophe LAGARDE**. « Il prend le budget de l'Etat comme un chéquier pour ses comptes de campagne depuis le début de l'année. Ça va mieux ? Pour qui ? Les comptes publics sont très dégradés, le chômage n'a cessé de croître, le pouvoir d'achat des Français ne s'améliore pas et tous les jours, le président de la République essaie de recréditer sa candidature, c'est indigne de la fonction un an avant les élections d'utiliser les moyens de l'Etat pour valider l'idée qu'il pourrait continuer". **AFP, 4 mai 2016.**

**Zones blanches :** **Stéphane DEMILLY** a de nouveau poussé un « coup de gueule » pour dénoncer l'inaction gouvernementale pour mettre, enfin, un terme aux zones blanches en téléphonie mobile et internet. Le député de la Somme a rappelé que son département comptait 782 communes et qu'il ne fallait pas oublier les communes rurales. **Communiqué, 3 mai 2016.**

**Transports :** **François SAUVADET propose de renommer la gare de Paris-Bercy : « Gare de Bourgogne».** Le président du groupe de l'Union des Républicains, de la droite et du centre, au Conseil régional de la Bourgogne, a écrit à Guillaume PEPY, Président de la SNCF, pour lui proposer d'étudier la possibilité de renommer la gare de Bercy, où arrivent l'ensemble des TER de Bourgogne à destination de Paris, en « gare de Bourgogne ». Cette dénomination serait pleinement cohérente avec l'histoire du quartier de Bercy, marquée par des siècles de relations commerciales avec la Bourgogne. En effet, les quais de Bercy ont vu au fil des siècles, transiter bois du Morvan et vins de Bourgogne transportés depuis l'amont de la Seine. Plusieurs voies environnantes témoignent aujourd'hui de l'histoire qui lie ce quartier de Paris à la Bourgogne. **Communiqué, 28 avril 2016.**

## Questions au Gouvernement

« Vous avez réussi à faire disparaître de la dette publique de l'État, au sens du Traité de Maastricht, 22,5 milliards d'euros - soit l'équivalent de 1 % de la richesse nationale - en émettant massivement des titres à des taux d'intérêt supérieurs aux taux du marché, ce qui permet d'obtenir un montant de remboursement de ces titres inférieur à leur valeur d'émission. Mais, en agissant ainsi, vous allez aggraver les charges d'intérêts de la dette de l'État pour les années à venir. Mr. le ministre, ce tour de passe-passe traduit-il une gestion responsable des finances publiques ? L'accumulation des dépenses publiques nouvelles, voire des baisses d'impôts, traduit-elle le renoncement du Gouvernement à réduire le déficit des finances publiques sous 3 % du PIB, en contradiction avec nos engagements européens ? » **Charles de COURSON (Marne), 4 mai.**

« En décembre 2015, un décret est paru, modifiant les critères d'attribution de l'allocation au logement. La caisse d'allocations familiales évalue aujourd'hui de façon forfaitaire, pour les gens qui ne payent pas l'impôt sur le revenu, le montant de leurs ressources, en y incluant leur salaire mais aussi leurs primes, ce qui a forcément des incidences importantes. Cette petite mesure, au fond assez discrète, touche une population qui était au cœur des préoccupations du candidat Hollande, à savoir les jeunes, et, plus particulièrement, les jeunes apprentis. Mme la ministre, cette mesure est profondément injuste puisqu'elle touche une population qui est déjà en difficulté financière. N'est-il pas possible de revenir à la situation d'avant ce décret pour permettre à ces jeunes d'aller sereinement au bout de leur période d'apprentissage et de ne pas avoir cette épée de Damoclès financière au-dessus de leur tête ? » **Laurent DEGALLAIX (Nord), 4 mai.**

« Depuis que François Hollande est Président de la République, plus d'un million de Français supplémentaires émargent à Pôle emploi, et on nous dit – vous venez de le dire, monsieur le Premier ministre – que ça va mieux. Il faut quand même oser ! À l'opposé de l'objectif consistant à faciliter l'embauche pour créer des emplois, le texte que vous nous soumettez aujourd'hui s'est transformé en un obstacle supplémentaire à la création d'emplois. C'est un texte qui prépare en vérité de nouvelles augmentations du nombre de chômeurs. C'est la raison pour laquelle, au nom de l'UDI, nous vous demandons son retrait ». **Jean-Christophe LAGARDE (Seine-St-Denis), 3 mai.**